



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
27.08.2014 Bulletin 2014/35

(51) Int Cl.:
E05C 9/18 (2006.01) E05B 15/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **14156435.1**

(22) Date de dépôt: **24.02.2014**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeurs:
• **Charton, Bruno**
10180 SAINT-LYE (FR)
• **Bour, Emmanuel**
57445 REDING (FR)
• **Stosse, Michel**
57870 WALSCHEID (FR)

(30) Priorité: **25.02.2013 FR 1351648**
16.05.2013 FR 1354405

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**
CABINET BLEGER-RHEIN
17, rue de la Forêt
67550 Vendenheim (FR)

(71) Demandeur: **FERCO**
57445 Reding (FR)

(54) **Gache pour galet de verrouillage en T**

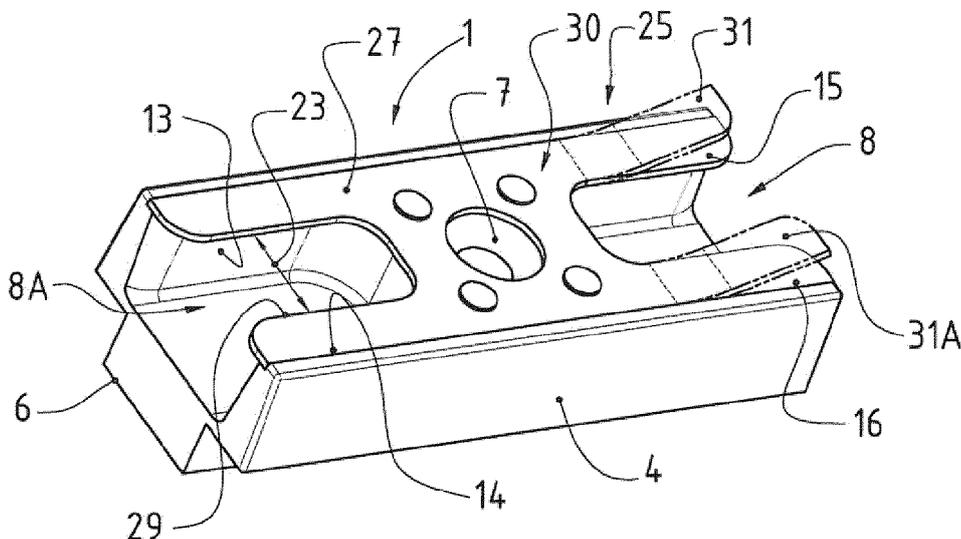
(57) L'invention concerne une gâche (1) pour ferrure de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure, comportant :

- au moins un logement débouchant (8 ; 8A) de section en T pour la réception dans au moins une position de verrouillage d'un galet de verrouillage en T (2), ledit logement (8 ; 8A) étant délimité par au moins un fond (12) d'où s'étendent deux parois latérales sensiblement parallèles (13, 14) terminées par un retour d'accrochage (15, 16) ;

- une lame de recouvrement (27) définissant les retours d'accrochage (15, 16) à l'extrémité opposée au fond (12) des parois latérales (13, 14).

Cette gâche (1) est caractérisée par en ce qu'elle comporte des moyens d'ajustement (25) de la distance (26) séparant le fond (12) des retours d'accrochage (15, 16), lesdits moyens d'ajustement (25) étant constitués par la lame de recouvrement (27) qui est élastiquement déformable.

FIG. 1



Description

[0001] L'invention concerne une gâche notamment pour ferrure de verrouillage de type crémone ou crémone-serrure ou similaire, comportant au moins un logement débouchant de section en T pour la réception, dans au moins une position de verrouillage d'un galet de verrouillage en T, ledit logement étant délimité par un fond d'où s'étendent deux parois latérales terminées, chacune, par un retour d'accrochage.

[0002] La présente invention trouvera son application dans le domaine de la quincaillerie du bâtiment et a trait aux ferrures de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure, en particulier aux gâches équipant de telles crémones.

[0003] De manière usuelle, il est connu dans le domaine des ferrures de verrouillage, de type crémones ou crémone-serrures, d'équiper la ou les tringles de manoeuvre de ces crémones ou crémones-serrures d'organes de verrouillage sous forme de galets aptes à coopérer avec des gâches de configuration adaptée.

[0004] Plus particulièrement, dans une disposition fréquente, ces gâches sont rapportées sur le cadre dormant d'une porte ou fenêtre, tandis que la crémone ou crémone-serrure équipe au moins l'un des ouvrants de cette dernière. Au moment de refermer cette porte-fenêtre, donc en repoussant le ou les vantaux sur le cadre dormant, et en actionnant la crémone ou crémone-serrure, il s'ensuit l'engagement du ou des galets dans leur gâche correspondante sur le dormant. La porte ou fenêtre est alors au moins partiellement refermée.

[0005] Plus précisément, un galet au moins est engagé dans un logement sous forme d'une découpe débouchante, ménagée dans l'embase que comporte une telle gâche. Cette découpe adopte une section en « U » et est délimitée par un fond et deux parois latérales entre lesquelles s'insère le corps du galet.

[0006] Pour améliorer le caractère sécuritaire et favoriser l'accrochage entre l'organe de verrouillage et la gâche, il est assez courant de conférer au galet une section en T, le logement dans la gâche comportant une forme idoïne en T. Plus précisément, les parois latérales délimitant le logement dans la gâche, comportent, sur leur bord supérieur, un retour d'accrochage sous lesquels vient s'insérer la tête d'un tel galet en T.

[0007] Grâce à une telle configuration, on comprend que ce galet est maintenu dans sa gâche par rapport à un déplacement à la fois parallèle et perpendiculaire au plan de cette gâche, empêchant tout décrochement.

[0008] Si, comme cela apparaît au travers de la description qui précède, cette configuration améliore la coopération entre galet et gâche, se pose toutefois la problématique de l'engagement de l'un dans l'autre malgré les nombreux défauts d'ajustement entre ouvrant et dormant d'une menuiserie de type porte ou fenêtre.

[0009] On comprend, en effet, que pour permettre l'engagement d'un tel galet en T dans sa gâche, il convient, lorsque l'ouvrant est refermé sur le dormant, que, non

seulement, le galet puisse s'insérer au travers de l'ouverture débouchante dans le logement de la gâche, donc entre les deux parois latérales délimitant ce logement, mais, en outre, que la tête du galet soit positionnée à la bonne hauteur pour pouvoir glisser sous les retours d'accrochage que comportent ces parois latérales.

[0010] A ce propos, pour compenser les nombreux défauts d'ajustement d'une menuiserie et en particulier pour pallier des dérèglages ultérieurs, il est d'ores et déjà prévu des moyens pour régler le positionnement du galet en T par rapport à la tringle de manoeuvre dont il est solidaire. En l'occurrence, ces moyens de réglage permettent, souvent, d'intervenir suivant une direction axiale et transversale sur ce galet en T.

[0011] Le réglage transversal est habituellement obtenu par l'intermédiaire d'un excentrique, tandis que le réglage axial peut découler d'un galet en T de type télescopique, autrement dit un galet constitué des deux parties réglables axialement l'une par rapport à l'autre de manière élastique ou mécanique.

[0012] Une autre solution consiste à attribuer cette fonction de réglage à la tringle de manoeuvre elle-même pourvue dudit galet en T. Ainsi, cette tringle de manoeuvre peut être prévue suffisamment élastique pour conférer au galet une mobilité axiale suffisante permettant un ajustement en conséquence par rapport à la gâche lorsqu'intervient le verrouillage.

[0013] Comme il ressort de la solution selon l'état de la technique consistant à définir le galet en T sous forme de plusieurs pièces réglables entre elles, celui-ci est de conception particulièrement complexe. A cela, il faut rappeler que de tels galets correspondent à des pièces de très faible dimension, amenées, pour autant, à être fortement sollicitées lors de différentes manoeuvres de verrouillage et de déverrouillage.

[0014] De plus, ces galets doivent procurer une résistance à l'arrachement suffisante pour atteindre le degré de sécurité requis pour des ferrures de verrouillage de type crémone ou crémone-serrures.

[0015] Quant à la solution consistant à conférer à la tringle de manoeuvre une élasticité suffisante pour permettre à un galet un ajustement par rapport à sa gâche, ne répond pas davantage aux contraintes dans le domaine. En effet, de telles tringles de manoeuvre sont, elles aussi, amenées à transmettre des efforts conséquents qui requièrent une rigidité suffisante incompatible avec la souplesse que préconise cette solution de l'état de la technique.

[0016] Une autre solution, décrite dans le document DE 10 2004 062558 concerne une gâche comportant deux logements débouchant de section en T pour la réception d'un galet de verrouillage en T dans au moins une position de verrouillage. Un tel logement est délimité par un fond d'où s'étendent deux parois latérales sensiblement parallèles terminées, chacune, par un retour d'accrochage. Cette gâche comporte, encore, d'une part, une plaque support définissant le fond de cette gâche et, d'autre part, une lame de recouvrement, pliée en sorte

d'adopter une forme en « U », et définissant les retours d'accrochage ainsi que les parois latérales qui comportent des langues de guidage mobiles au travers de la plaque support. Cette gâche comporte, aussi, des moyens pour régler la position des retours d'accrochage par rapport au fond.

[0017] Ces moyens de réglage sont conçus pour régler la distance entre le fond et les rebords d'accrochage et assurent une immobilisation, de manière permanente, de ces rebords d'accrochage à une distance déterminée par rapport à ce fond. Cependant, ces moyens de réglage ne permettent aucunement de remédier aux nombreux défauts d'ajustement entre ouvrant et dormant d'une menuiserie qui, bien que la distance entre les rebords d'accrochage et le fond soit correctement réglée, ont pour effet d'entraver le glissement de la tête du galet sous les rebords d'accrochage de la gâche. Là encore et pour remédier à ces défauts d'ajustement, on confère à la tringle de manoeuvre une élasticité suffisante pour permettre à un galet un ajustement par rapport à sa gâche, ceci avec les mêmes inconvénients que ceux déjà mentionnés ci-dessus.

[0018] C'est dans le cadre d'une première démarche inventive que l'on a imaginé associer, non pas au galet, mais à la gâche, les fonctionnalités d'ajustement nécessaires pour pallier les problématiques d'équerrage et d'ajustement d'un ouvrant de porte ou fenêtre par rapport à son cadre dormant.

[0019] De plus, selon l'état de la technique, il est courant, pour diminuer le coût de fabrication d'une gâche avec logement en T de la concevoir, non pas en une seule pièce, mais en deux pièces et, en particulier, une embase et une tôle de recouvrement. Cette conception facilite grandement le moulage sans dépouille de l'embase, tandis que la tôle de recouvrement est conçue par simple emboutissage.

[0020] Finalement, c'est dans le cadre d'une autre démarche inventive que la présente invention a su mettre à profit cette conception connue des gâches à galet en T, pour leur conférer des fonctionnalités jusqu'alors associés à un tel galet en T.

[0021] A cet effet, l'invention concerne une gâche pour ferrure de verrouillage du type crémone ou crémone-serure, comportant :

- au moins un logement débouchant de section en T pour la réception dans au moins une position de verrouillage d'un galet de verrouillage en T, ledit logement étant délimité par au moins un fond d'où s'étendent deux parois latérales sensiblement parallèles terminées, chacune, par un retour d'accrochage ;
- une lame de recouvrement définissant les retours d'accrochage à l'extrémité opposée au fond des parois latérales.

[0022] Cette gâche est caractérisée par le fait qu'elle comporte des moyens d'ajustement de la distance séparant le fond des retours d'accrochage, lesdits moyens

d'ajustement étant constitués par la lame de recouvrement qui est élastiquement déformable.

[0023] Une autre caractéristique consiste en ce que la lame de recouvrement s'étend dans un plan et est mobile dans une direction perpendiculaire à ce plan.

[0024] Une caractéristique additionnelle concerne le fait que la lame de recouvrement, d'une part, s'étend dans un plan parallèle au fond du ou des logements de la gâche, respectivement perpendiculaire aux parois latérales du ou des logements de la gâche et, d'autre part, est mobile dans une direction perpendiculaire à ce fond, respectivement parallèle à ces parois latérales.

[0025] Encore une autre caractéristique consiste en ce que ladite lame de recouvrement comporte, au droit du logement, une découpe définissant deux branches élastiques correspondants aux retours d'accrochage aptes à s'écarter par élasticité du fond pour ajuster leur distance par rapport à ce dernier.

[0026] Une caractéristique additionnelle consiste en ce que la gâche comporte, d'une part, une embase pourvue du ou des logements débouchants et comportant le fond ainsi que les parois latérales s'étendant à partir de ce fond et, d'autre part, la lame de recouvrement montée sur ladite embase, ceci de manière mobile.

[0027] Les avantages découlant de la présente invention consistent, en conférant à la gâche des moyens d'ajustement préalablement associés au galet de verrouillage en T, en une conception de ce dernier bien moins complexe, sans compter qu'il gagne en résistance mécanique.

[0028] La présente invention permet encore la conception d'une ferrure de verrouillage comportant des tringles de manoeuvre de grande rigidité pour la transmission d'efforts de verrouillage et de déverrouillage plus conséquent.

[0029] Un autre avantage consiste en ce que les moyens d'ajustement que comporte la gâche conforme à l'invention permettent un ajustement dynamique (plus particulièrement lors des manoeuvres de verrouillage et de déverrouillage) de la distance entre le fond et les rebords d'accrochage, ceci contrairement à un réglage statique et permanent procuré par les moyens de réglage des gâches de l'état de la technique.

[0030] Encore un autre avantage consiste en ce que les moyens d'ajustement de la distance séparant le fond des rebords d'accrochage sont constitués par une lame de recouvrement. Le fait de définir des moyens d'ajustement sous la forme d'une telle lame de recouvrement permet, avantageusement, de proposer une gâche de ferrure de verrouillage dont la conception est notablement simplifiée par rapport à celle des gâches de l'état de la technique.

[0031] De plus, cette lame de recouvrement est élastiquement déformable ce qui permet, avantageusement, d'éviter de recourir à des moyens de rappel additionnels comme pour les gâches de l'état de la technique.

[0032] Finalement, on observera que les gâches pour ferrures de verrouillage doivent assurer un verrouillage

approprié d'un ouvrant sur un dormant. Pour ce faire, ces gâches doivent, en particulier, présenter une haute résistance mécanique à l'effraction (plus particulièrement à l'arrachement comme mentionné ci-dessus). L'homme du métier aurait, donc, naturellement, tendance à réaliser des gâches particulièrement rigides et n'aurait aucunement tendance à envisager un élément élastiquement déformable. Pourtant, de manière avantageuse et surprenante, une telle lame de recouvrement élastiquement déformable permet de conférer à la gâche conforme à l'invention la résistance mécanique nécessaire pour résister à une effraction, ceci en raison du fait que, même si la lame de recouvrement se déforme, celle-ci reste en prise avec le galet et empêche le décrochement de l'ouvrant.

[0033] D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre se rapportant à des exemples de réalisation donnés à titre indicatif et non limitatifs.

[0034] La compréhension de cette description sera facilitée en se référant au dessin ci-joint dans lequel :

- La figure 1 est une représentation schématisée en perspective d'une gâche selon la présente invention ;
- La figure 2 est une représentation schématisée et en coupe d'une telle gâche en vue de sa coopération avec un galet en T ;
- La figure 3 est une représentation schématisée et en perspective d'une gâche correspondant à un second mode de réalisation ;
- Les figures 4 et 5 représentent, de manière schématisée, les deux positions extrêmes de la lame de recouvrement sur l'embase de la gâche ;
- La figure 6 est une représentation schématisée de l'embase de la gâche correspondant au mode de réalisation des figures 3 à 5.

[0035] Tel que représenté dans les figures du dessin ci-joint, la présente invention concerne une gâche 1 pour ferrure de verrouillage de type crémone ou crémone-serre.

[0036] A titre d'exemple, une telle gâche peut être prévue pour être fixée en feuillure d'un cadre dormant de porte ou fenêtre de manière apte à coopérer avec un organe de verrouillage de type galet en T 2. Une telle coopération intervient sous l'action d'une tringle de manoeuvre 3 correspondant à une crémone ou crémone-serre et dont est rendu solidaire ce galet en T 2. Ceci a été illustré de manière schématisée, dans la figure 2 du dessin ci-joint.

[0037] Ainsi, cette gâche 1 comporte une embase 4 comportant des moyens 5 lui permettant de coopérer avec la menuiserie en vue de sa fixation sur cette dernière. A titre d'exemple, une telle embase 4 peut être pourvue, au niveau de sa partie inférieure, d'un sabot 6 au travers duquel la gâche 1 peut être ancrée dans une rainure de section adaptée aménagée en feuillure de cet-

te menuiserie. En outre, ces moyens de fixation 5 peuvent être complétés par une ou plusieurs ouvertures 7 de passage d'une vis de fixation, d'un rivet ou similaire.

[0038] Cette gâche 1 comporte encore au moins un logement débouchant (8, 8A), de section en T pour la réception, dans au moins une position de verrouillage, d'un tel galet en T 2. Dans les exemples de réalisation illustrés dans les figures du dessin ci-joint, la gâche 1 comporte, de manière symétrique par rapport à un plan médian transversal 9, deux logements (8, 8A) avec, chacun, une extrémité débouchante (10, 11).

[0039] Un tel logement (8, 8A) est délimité par au moins un fond 12 d'où s'étendent des parois latérales de guidage (13, 14), plus particulièrement sensiblement parallèles, se terminant, chacune, par un retour d'accrochage (15, 16), plus particulièrement en bordure opposée au fond 12.

[0040] Comme l'indique sa dénomination, le galet en T 2 comporte une tige ou rouleau 17 dont une extrémité est rendue solidaire de la tringle de manoeuvre 3 et dont l'extrémité opposée 18 se termine par un flasque 19. Celui-ci est de section 20 plus importante que la section 21 de ladite tige ou rouleau 17 de manière à définir, le long de ce galet 2, un décrochement 22 qui, en coopération avec les retours d'accrochage (15, 16), empêche le déengagement du galet en T 2 de la gâche 1, dans une direction axiale 28 audit galet 2, donc perpendiculaire au plan de la gâche 1.

[0041] Contrairement, la largeur de passage 23, délimitée entre les retours d'accrochage (15, 16), est, elle, ajustée à la section 21 de la tige 17 du galet en T 2 pour permettre l'engagement de ce dernier dans le logement (8, 8A), depuis l'extrémité débouchante 10, respectivement 11. En outre, la distance séparant les parois latérales de guidage (13, 14) est déterminée au moins égale à la section 20 du flasque 19 terminant le galet en T 2.

[0042] A noter, encore, qu'à hauteur de cette extrémité débouchante (10, 11) du logement (8, 8A), lesdites parois latérales de guidage (13, 14) vont en s'évasant pour faciliter l'engagement dudit galet en T 2.

[0043] De même et comme visible dans la figure 2, au niveau de cette extrémité débouchante (10, 11) d'un logement (8, 8A), les retours d'accrochage (15, 16) comportent, préférentiellement, un chanfrein d'engagement 24 ayant pour objectif, en coopération avec le galet en T 2, de favoriser l'engagement du flasque 19 sous ces retours d'accrochage (15, 16).

[0044] Justement, pour compenser les défauts d'équerrage au niveau de la menuiserie résultant des tolérances de fabrication ou d'affaissement en cours d'usage, la gâche 1 comporte, selon l'invention, des moyens d'ajustement 25 de la distance 26 séparant le fond 12 d'un logement (8, 8A) des retours d'accrochage (15, 16).

[0045] De manière substantielle, ces retours d'accrochage (15, 16), définis à l'extrémité opposée au fond 12 des parois latérales de guidage (13, 14), sont délimités par une lame de recouvrement 27. En fait, cette lame de

recouvrement 27 définit les retours d'accrochage (15, 16), ceci à l'extrémité opposée au fond 12 des parois latérales de guidage (13, 14), plus particulièrement au-dessus de ces parois latérales de guidage (13, 14).

[0046] Une autre caractéristique de l'invention consiste en ce que cette lame de recouvrement 27 est élastiquement déformable.

[0047] Tel que mentionné ci-dessus, la gâche 1 selon l'invention comporte des moyens d'ajustement 25 de la distance 26 séparant le fond 12 d'un logement (8, 8A) des retours d'accrochage (15, 16). Selon l'invention, ces moyens d'ajustement 25 sont constitués par une telle lame de recouvrement 27 élastiquement déformable.

[0048] Une autre caractéristique consiste en ce que cette lame de recouvrement 27 est mobile.

[0049] A ce propos, on observera que ladite lame de recouvrement 27 s'étend dans un plan et est, alors, mobile dans une direction 28 perpendiculaire à ce plan.

[0050] Tel que mentionné ci-dessus, la gâche 1 comporte un fond 12 et des parois latérales (13, 14).

[0051] Aussi et selon une autre caractéristique, ladite lame de recouvrement 27 s'étend dans un plan parallèle au fond 12 du ou des logements (8, 8A) de la gâche 1, respectivement perpendiculaire aux parois latérales (13, 14) du ou des logements (8, 8A) de la gâche 1. Dans un pareil cas, ladite lame de recouvrement 27 est mobile dans une direction 28 perpendiculaire à ce fond 12, respectivement parallèle à ces parois latérales (13, 14).

[0052] En somme, cette lame de recouvrement 27 est montée mobile dans une direction 28 parallèle à l'axe du galet en T 2. Cette direction 28 est, par ailleurs, perpendiculaire au plan de la gâche 1.

[0053] Tout particulièrement, selon un premier mode de réalisation visible dans la figure 1, cette mobilité de la lame de recouvrement 27 dans la direction 28 de manière à définir les moyens d'ajustement 25 résulte du caractère élastique de cette lame de recouvrement 27.

[0054] Dans ce mode de réalisation illustré dans la figure 1, ladite lame de recouvrement 27 comporte, au droit du logement (8, 8A), une découpe 29 de largeur 23 ajustée à la tige ou rouleau 17 du galet en T 2. Cette découpe 29 définit au niveau de cette lame de recouvrement 27 deux branches élastiques (31, 31A) correspondants aux retours d'accrochage (15, 16) aptes à s'écarter par élasticité du fond 12 pour ajuster leur distance par rapport à ce dernier 12. Cette découpe 29 va, là encore, en s'évasant à hauteur de l'extrémité débouchante (10, 11) de ce logement (8, 8A).

[0055] Tel que mentionné ci-dessus, ladite gâche 1 comporte une embase 4. En fait, cette embase 4 est pourvue du ou des logements débouchants (8 ; 8A) et comporte le fond 12 ainsi que les parois latérales (13, 14) s'étendant à partir de ce fond 12.

[0056] Tel que visible sur les figures en annexe, cette embase 4 est constituée par une pièce (plus particulièrement monobloc) adoptant une forme en « U » et comportant le fond 12 ainsi que les parois latérales (13, 14) s'étendant à partir de ce fond 12.

[0057] Aussi et selon une caractéristique additionnelle de l'invention, la lame de recouvrement 27 est montée sur ladite embase 4, ceci de manière mobile.

[0058] En fait, cette lame de recouvrement 27 est rapportée, de manière mobile, par-dessus ladite embase 4, plus particulièrement par-dessus les parois latérales (13, 14) que comporte cette embase 4.

[0059] Tel que mentionné ci-dessus, ladite lame de recouvrement 27 est montée mobile sur ladite embase 4, une telle mobilité étant, alors, dans une direction 28 perpendiculaire au fond 12 de l'embase 4, respectivement parallèle aux parois latérales (13, 14) de cette embase 4.

[0060] A l'extrémité opposée 30 de l'extrémité débouchante (10, 11) du ou des logements (8, 8A), soit au centre de la gâche 1 dans le mode de réalisation illustré, cette lame de recouvrement 27 est rendue solidaire de l'embase 4, plus particulièrement par sertissage, rivetage, vissage ou analogue. Ainsi, par élasticité à ladite extrémité débouchante (10, 11) du logement (8, 8A), les deux branches élastiques (31, 31A), s'étendant de part et d'autre de la découpe 21, sont susceptibles de s'écarter du fond 12, conduisant à un ajustement en distance par rapport à ce dernier des retours d'accrochage (15, 16) que définissent lesdites deux branches élastiques (31, 31A).

[0061] Dans un second mode de réalisation visible dans les figures 3, 4, 5 et 6, ladite lame de recouvrement 27 est montée mobile en translation selon la direction 28 sur l'embase 4 de la gâche 1.

[0062] Tout particulièrement, cette lame de recouvrement 27 comporte, au niveau de ses chants latéraux 32, 32A, des rebords d'accrochage en C (33, 33A), venant s'engager dans des rainures d'accrochage adaptées (34, 34A), que comporte au niveau de ses côtés latéraux (35, 35A), ladite embase 4.

[0063] Par ailleurs, ces rebords d'accrochage en C (33, 33A), viennent coopérer avec lesdites rainures d'accrochage (34, 34A), avec une mobilité dans la direction 28 selon une course 36 prédéfinie. D'ailleurs, un dispositif de réglage 37 adapté permet à l'utilisateur d'ajuster le positionnement de la lame de recouvrement 27 par rapport à l'embase 4, le long de la course 36.

[0064] Ce réglage peut intervenir contre l'action de moyens de rappel élastique 38 tendant à repousser ladite lame de recouvrement 27 dans l'une ou l'autre des positions extrêmes de cette course 36.

[0065] Dans le mode de réalisation représenté dans les figures 3 à 6 du dessin ci-joint, ces moyens de rappel élastique 38 sous forme de lames élastiques 39 ménagées au niveau des rainures d'accrochage (34, 34A), tendent à repousser la lame de recouvrement 27 en applique sur l'embase 4, donc en extrémité de course 36 conduisant à la distance 26 la plus réduite entre le fond 12 et les retours d'accrochage (15, 16).

[0066] Pour en revenir au dispositif de réglage 37, celui-ci peut être défini, par exemple, par un excentrique 40 se présentant saillant au niveau du ou des chants latéraux (32, 32A) de l'embase 4, ceci au travers d'une

lumière oblongue 41 au niveau des rebords d'accrochage en C (33, 33A), lumière oblongue 41 s'étendant parallèlement à la direction 28. Ainsi, en agissant sur l'excentrique 40, il est possible de repousser la lame de recouvrement 27 dans une direction opposée à l'embase 4 ceci contre l'action des moyens de rappel élastique 38 pour ajuster la distance 26.

[0067] Il convient cependant d'observer lorsqu'intervient l'engagement dans un logement (8, 8A) d'un galet en T 2, sous l'impulsion du flasque 19 de ce dernier, cette lame de recouvrement 27 peut encore être amenée à s'écarter davantage de l'embase 4, ceci dans la limite de la course 36 autorisée.

Revendications

1. Gâche (1) pour ferrure de verrouillage du type cré-mone ou cré-mone-serrure, comportant :
 - au moins un logement débouchant (8 ; 8A) de section en T pour la réception dans au moins une position de verrouillage d'un galet de verrouillage en T (2), ledit logement (8 ; 8A) étant délimité par au moins un fond (12) d'où s'étendent deux parois latérales sensiblement parallèles (13, 14) terminées, chacune, par un retour d'accrochage (15, 16) ;
 - une lame de recouvrement (27) définissant les retours d'accrochage (15, 16) à l'extrémité opposée au fond (12) des parois latérales (13, 14) ;
 - **caractérisée par le fait qu'elle** comporte des moyens d'ajustement (25) de la distance (26) séparant le fond (12) des retours d'accrochage (15, 16), lesdits moyens d'ajustement (25) étant constitués par la lame de recouvrement (27) qui est élastiquement déformable.
2. Gâche (1) selon la revendication 1, **caractérisée par le fait que** la lame de recouvrement (27) s'étend dans un plan et est mobile dans une direction (28) perpendiculaire à ce plan.
3. Gâche (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée par le fait que** la lame de recouvrement (27), d'une part, s'étend dans un plan parallèle au fond (12) du ou des logements (8, 8A) de la gâche (1), respectivement perpendiculaire aux parois latérales (13, 14) du ou des logements (8, 8A) de la gâche (1) et, d'autre part, est mobile dans une direction (28) perpendiculaire à ce fond (12), respectivement parallèle à ces parois latérales (13, 14).
4. Gâche (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée par le fait que** la lame de recouvrement (27) est mobile dans une direction (28) parallèle à l'axe du galet en T (2).
5. Gâche (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée par le fait que** la dite lame de recouvrement (27) comporte, au droit du logement (8, 8A), une découpe (29) définissant deux branches élastiques (31, 31A) correspondants aux retours d'accrochage (15, 16) aptes à s'écarter par élasticité du fond (12) pour ajuster leur distance par rapport à ce dernier (12).
6. Gâche (1) selon la revendication 5, **caractérisée par le fait que** la découpe (29) présente une largeur (23) ajustée à la tige ou rouleau (17) du galet en T (2).
7. Gâche (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée par le fait qu'elle** comporte, d'une part, une embase (4) pourvue du ou des logements débouchants (8 ; 8A) et comportant le fond (12) ainsi que les parois latérales (13, 14) s'étendant à partir de ce fond (12) et, d'autre part, la lame de recouvrement (27) montée sur ladite embase (4), ceci de manière mobile.
8. Gâche (1) selon la revendication 7, **caractérisée par le fait que** l'embase (4) est constituée par une pièce adoptant une forme en « U » et comportant le fond (12) ainsi que les parois latérales (13, 14) s'étendant à partir de ce fond (12).
9. Gâche (1) selon l'une quelconque des revendications 7 ou 8, **caractérisée par le fait que** la lame de recouvrement (27) est rapportée, de manière mobile, par-dessus l'embase (4), plus particulièrement par-dessus les parois latérales (13, 14) que comporte cette embase (4).
10. Gâche (1) selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, **caractérisée par le fait que** la lame de recouvrement (27) est fixée sur l'embase (4) à l'extrémité opposée (30) de l'extrémité débouchante (10 ; 11) du ou des logements (8 ; 8A).

FIG. 1

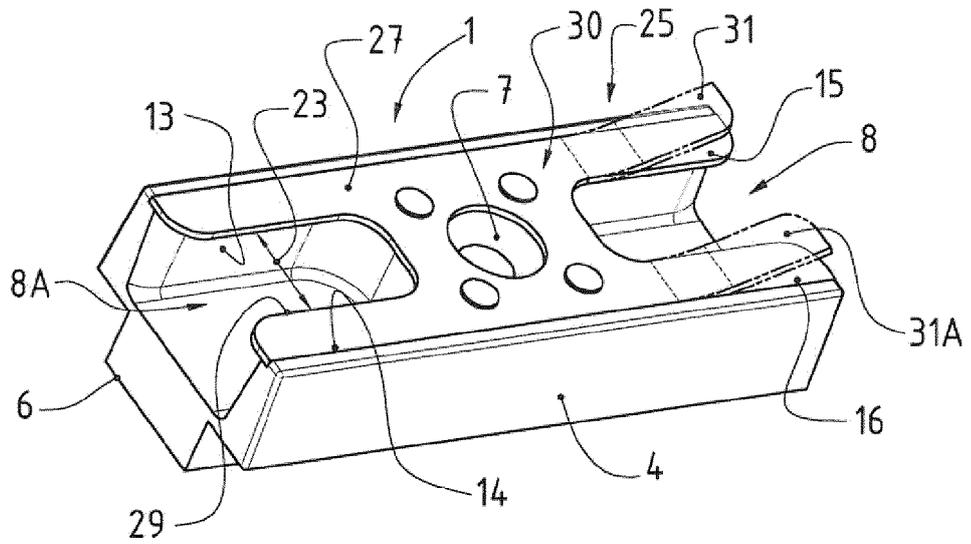


FIG. 2

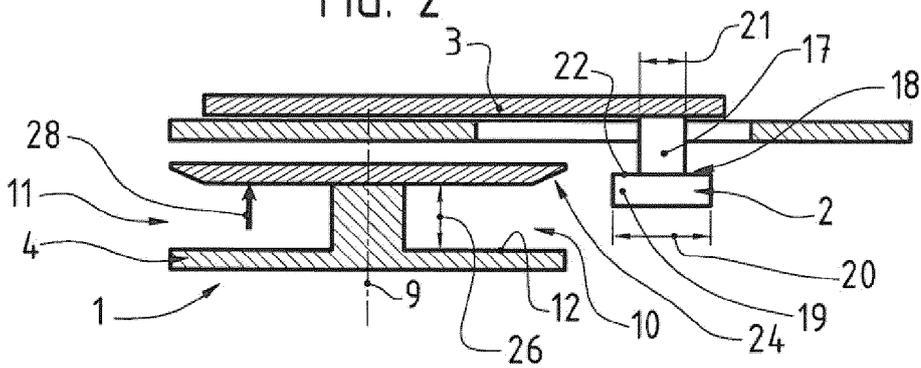


FIG. 3

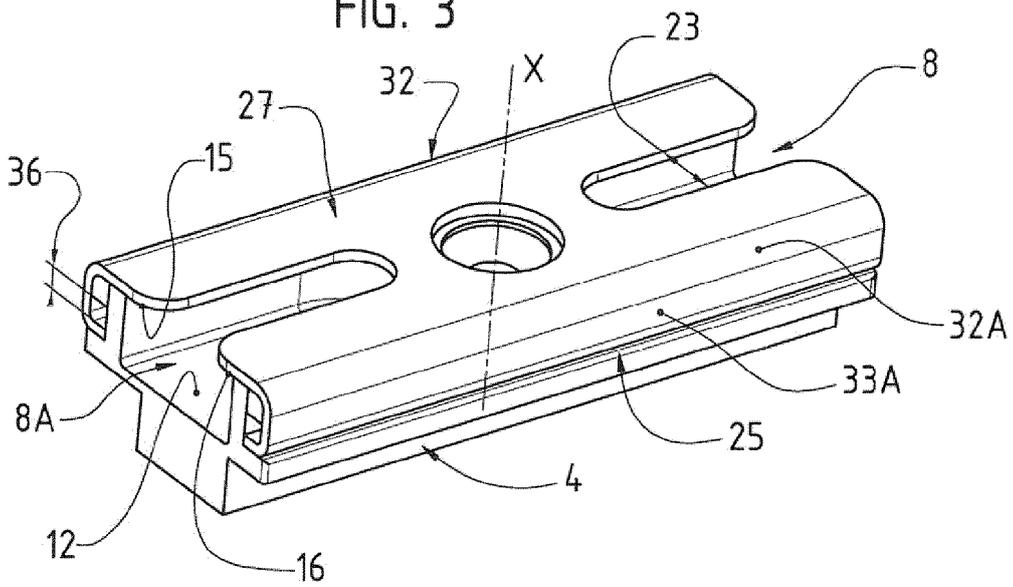


FIG. 4

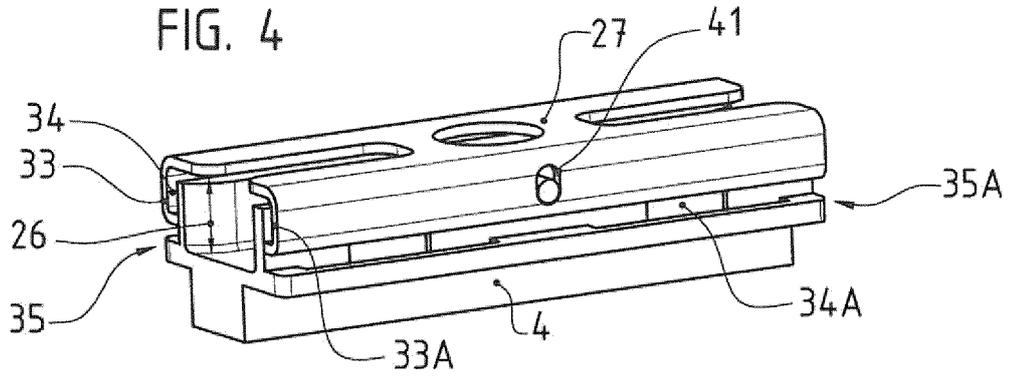


FIG. 5

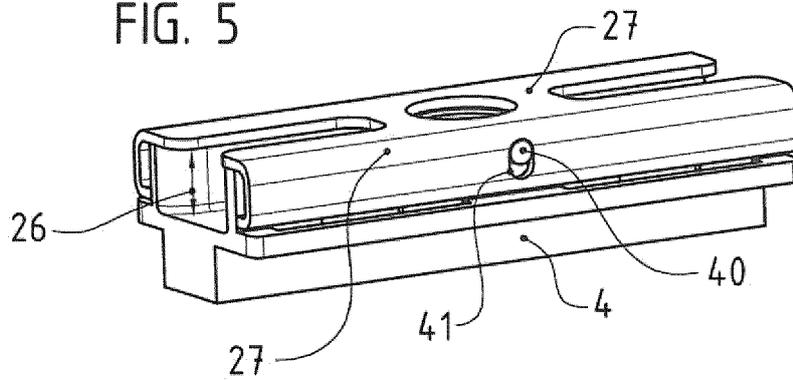
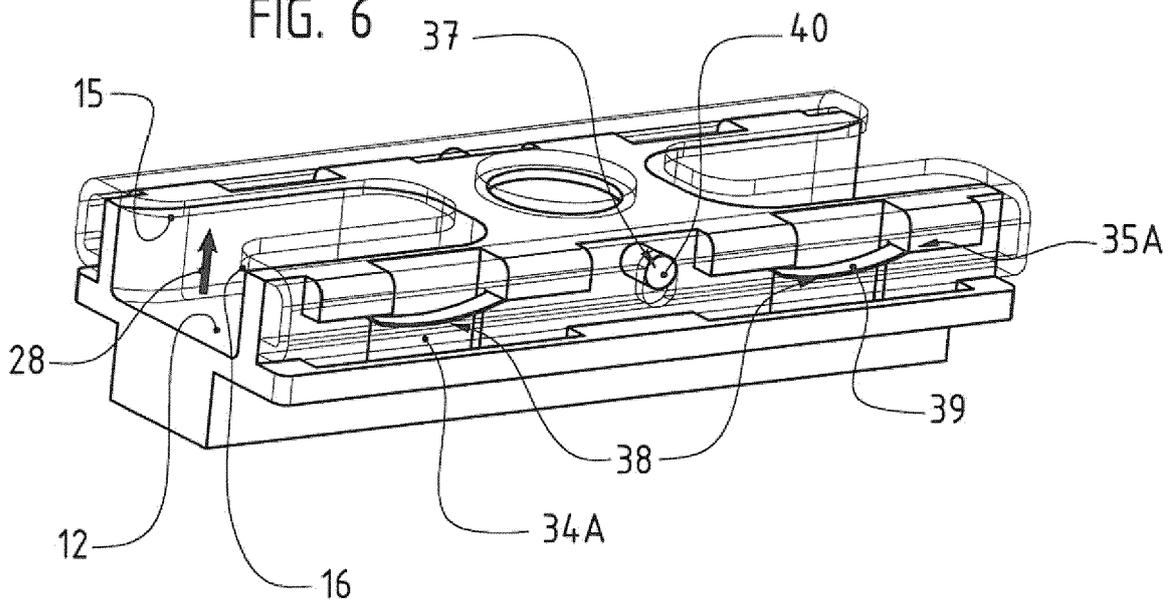


FIG. 6





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 14 15 6435

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	DE 10 2004 062558 A1 (WINKHAUS FA AUGUST [DE]) 6 juillet 2006 (2006-07-06) * le document en entier * -----	1-10	INV. E05C9/18 E05B15/02
A	GB 2 448 340 A (AVOCET HARDWARE LTD [GB]) 15 octobre 2008 (2008-10-15) * page 6, ligne 21 - page 10, ligne 6; figures 4-10 * -----	1-10	
A	EP 2 199 510 A2 (WINKHAUS FA AUGUST [DE]) 23 juin 2010 (2010-06-23) * figures 3,4 * -----	1-10	
A	EP 2 505 744 A2 (HAUTAU GMBH [DE]) 3 octobre 2012 (2012-10-03) * le document en entier * -----	1-10	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E05C E05B
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		11 avril 2014	Cruyplant, Lieve
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 14 15 6435

5

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-04-2014

10

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 102004062558 A1	06-07-2006	AT 371794 T DE 102004062558 A1 EP 1722051 A1	15-09-2007 06-07-2006 15-11-2006
GB 2448340 A	15-10-2008	AUCUN	
EP 2199510 A2	23-06-2010	DE 102008054713 A1 EP 2199510 A2	17-06-2010 23-06-2010
EP 2505744 A2	03-10-2012	DE 102011001679 A1 EP 2505744 A2	04-10-2012 03-10-2012

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- DE 102004062558 [0016]